

## Bilatérale avec Mme Florence Simon DET de l'EST E&P



Septembre 2019

Le 12 septembre 2019, **l'UNSA-Ferroviaire** a rencontré la nouvelle Directrice de l'EST EPT4.

Mme Florence SIMON nous a présenté la feuille de route qui lui est confiée par Le Directeur Territorial M. Vincent LE-CRAS.

La priorité est donnée à **l'augmentation de la satisfaction client** pour répondre aux exigences du contrat avec Ile-de-France Mobilités.

**L'UNSA-Ferroviaire a rappelé que, si la satisfaction client est la priorité n°1 de l'entreprise, sans une réelle satisfaction des agents sur leurs postes de travail rien n'est possible.** La Qualité de Vie au Travail et l'équilibre vie professionnelle/vie privée sont des leviers incontournables afin d'atteindre les objectifs qui sont fixés par Le Directeur Territorial.

La DCI unitaire de juin dernier semble porter ses fruits : la scission de l'Etablissement en un EST E et un EST P est repoussée sans date de mise en œuvre arrêtée si ce n'est horizon 2022/2023 avant le déploiement d'Eole à l'Ouest. La DET souhaite prendre le temps de mettre en place des organisations qui fonctionnent sur l'Etablissement actuel avant de passer à l'étape suivante. Pour cela, elle se donne le dernier trimestre 2019 afin

d'analyser la situation de l'Etablissement.

Toutefois le nom de celui-ci devrait changer pour prendre l'appellation EST E&P, le T4 étant maintenant un établissement distinct (ETT PE).

**Prendre le temps de la mise en œuvre est bien là l'une des revendications portées par l'UNSA-Ferroviaire depuis l'annonce du projet Petits Collectifs. Nous restons vigilants quant aux évolutions à venir et leur déploiement.**

Le nouvel organigramme du Staff de l'Etablissement a été présenté en commission locale le 19 septembre. Nous avons demandé que les documents donnés aux représentants en commission locale soient transmis à l'issue de celle-ci aux élus CSE. Pas d'opposition de principe, mais cette demande doit être validée par le Président du CSE.

**L'UNSA-Ferroviaire rappelle que les commissions locales sont une émanation du CSE ; les élus CSE doivent être au même niveau d'information que les membres CSSCT et que les RPx.**

Nous avons été informés entre autres :

- Que l'Activité Transilien ne raisonne plus en Cadre d'Organisation et Effectifs à Disposition.

**Cela signifie qu'un même agent peut tenir plusieurs postes sur une même**

journee de service en fonction des priorites affichees par la Direction. Pour l'**UNSA-Ferroviaire** il s'agit certes d'un gain de productivite non negligeable pour l'Entreprise ; mais surtout d'une evolution du metier d'agent commercial Transilien qui est loin d'etre sans impact sur les gestes metier et la surete.

- Que la Lutte Anti-Fraude reste une mission prioritaire alors que d'autres missions liees a des evenements ponctuels types travaux seront a l'avenir assurees par des prestataires externes.

**L'UNSA-Ferroviaire** a rappelle son attachement au fait que les LAF sedentaires et les LAF des GCIF soient complementaires.

**Il doit y avoir complementarite des metiers et des agents et en aucun cas opposition de ceux-ci.**

Quant a l'externalisation de certaines missions, l'UNSA-Ferroviaire ne peut cautionner de telles pratiques !

- Transilien travaille sur une cartographie de l'Ile-de-France pour permettre une evolution du metier d'agent du service commercial Transilien vers de l'inter metier. Des passerelles pourraient etre envisagees entre differents domaines d'activites (type materiel, etc). Cette reflexion a pour but d'assurer un parcours professionnel aux agents (execution vers M1, M1 vers AM2, etc) mais elle implique de fait de la mobilite geographique.

Lors du deployment des petits collectifs, l'**UNSA-Ferroviaire** n'a eu de cesse d'interpeller la Direction sur la pauvreté du parcours professionnel engendré par cette nouvelle organisation du travail. Nous avons dès lors abordé le sujet des passerelles inter métiers, ce dernier n'ayant pas eu grand succès. Force est de constater qu'il en va autrement aujourd'hui : **mieux vaut tard que jamais !**

En lien avec le parcours professionnel, l'**UNSA-Ferroviaire** a demande des precisions quant au dispositif DAC CESI (qui remplace Excellence DPX).

Il s'agit d'un dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience qui permet aux agents de qualification de D de passer a la qualification E. Toutefois les possibilites d'integrer ce cursus sont restreintes car le 1<sup>er</sup> pre-requis, une fois le potentiel detecte par la ligne manageriale, est d'avoir une prise de poste deja actee a la sortie du dispositif.

**L'UNSA-Ferroviaire** s'interroge sur les leviers de motivations offerts aux equipes en operationnel.

Certes il faut donner du sens au travail ; le deroulement de carriere en fait sans nul doute partie, surtout a l'heure de l'allongement de la duree de service induite par La Reforme des Retraites a venir. **Alors comment motiver Nos Agents sur le terrain si les perspectives qui leurs sont presentees sont celles d'un horizon professionnel bouche ?**



Vous souhaitez recevoir nos informations, inscrivez-vous

depuis une adresse personnelle\* a :

[unsafarroviaire.cseep4@gmail.com](mailto:unsafarroviaire.cseep4@gmail.com)

### **Contact :**

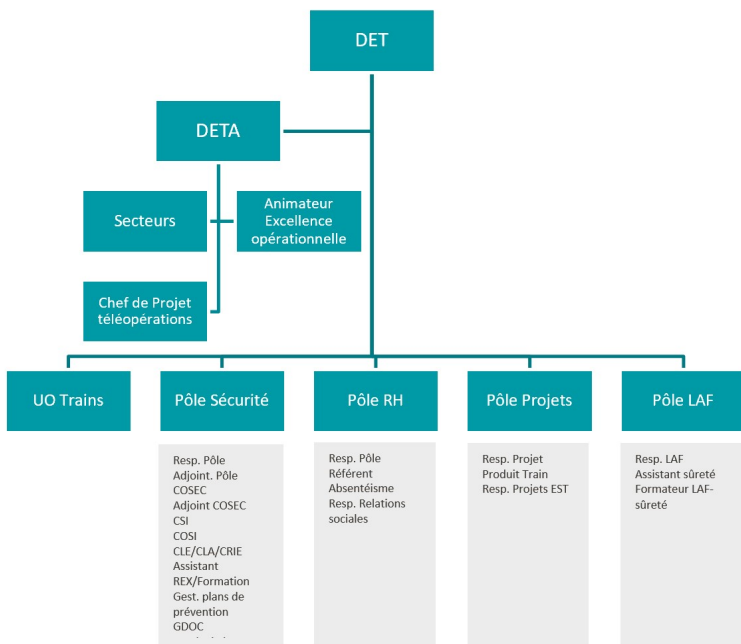
Irène BELLEPERCHE

06 26 79 46 23

[belleperche.i@unsa-ferroviaire.org](mailto:belleperche.i@unsa-ferroviaire.org)

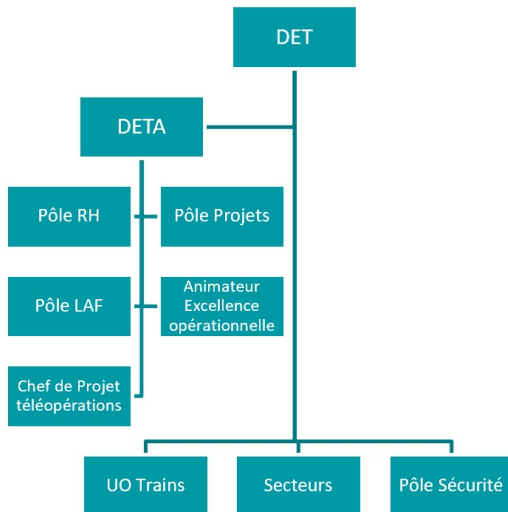
# Siège de l'EST E&P

## ➤ Organisation actuelle :



Cadre d'organisation Siège EST EPT4	QUALIF	NOMBRE
DET	CS	1
DETA	CS	1
Responsable RH	QH	1
Responsable RS	QG	1
Référént absentéisme et accompagnement managérial (CT jusqu'au 31/12/19)	QG	1
Responsable LAF	QF	1
Assistant Sûreté (CT jusqu'au 31/12/19)	QD	1
Formateur LAF-Sûreté (CT jusqu'au 31/12/19)	QE	1
Responsable Pôle S	QH	1
Adjoint Responsable Pôle S	QG	1
COSEC	QF	1
Adjoint COSEC	QD	1
CSI	QF	1
COSI	QE	1
Gestionnaire Plan de prévention	QD	2
CLE/CLA/CRIE	QF	1
Assistant REX Formation	QF	1
GDOC	QD	1
Assistant logistique	QD	1
Responsable Projet Produit Train	QH	1
Responsable Projets EST	QG	1
Chef de projet Télé opérations (CT jusqu'au 31/12/19)	QH	1
Animateur Excellence Opérationnelle ligne E (CT jusqu'au 31/12/19)	QF	1
<b>Total Siège</b>		<b>24</b>

## ➤ Organisation projetée (1/10/2019) :



Cadre d'organisation Siège EST Lignes E et P	QUALIF	NOMBRE
DET	CS	1
DETA	CS	1
Responsable RH	QH	1
Responsable RS	QG	1
Adjoint RH (CT jusqu'au 31/12/20)	QG	1
Responsable LAF	QF	1
Assistant Sûreté (CT jusqu'au 31/12/20)	QD	1
Formateur LAF-Sûreté (CT jusqu'au 31/12/20)	QE	1
Responsable Pôle S	QG	1
Adjoint Responsable Pôle S	QF/G	1
COSEC	QF	1
Adjoint COSEC	QD	1
CSI	QF	1
COSI	QE	1
Gestionnaire Plan de prévention	QD	2
GDOC	QD	1
Assistant logistique	QD	1
Responsable Transformation	QH	1
Responsable Conduite du Changement	QG	1
Chef de projet Télé opérations (CT jusqu'au 31/12/20)	QH	1
Animateur Excellence Opérationnelle ligne E (CT jusqu'au 31/12/20)	QF	1
<b>Total Siège</b>		<b>22</b>



Vous souhaitez recevoir nos informations, inscrivez-vous

depuis une adresse personnelle\* à :

[unsaferreroviaire.cseep4@gmail.com](mailto:unsaferreroviaire.cseep4@gmail.com)

## Contact :

Irène BELLEPERCHE

06 26 79 46 23

[belleperche.i@unsa-ferroviaire.org](mailto:belleperche.i@unsa-ferroviaire.org)



Union Nationale des Syndicats autonomes  
 Syndicat Régional  
 UNSA-Ferroviaire de Paris Est  
 9, rue du Château Landon – 75010 PARIS  
 Tél. : 01.40.35.05.63  
[ur.paris-est@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.paris-est@unsa-ferroviaire.org)

# COTISATIONS 2019

## BULLETIN D'ADHESION 2019

**J'adhère au Syndicat Régional UNSA de Paris Est.**

NOM : .....  
 Prénom : .....  
 Date de naissance : .....  
 Grade : ..... Qualification : .....  
 Niveau : ..... N° de CP : .....  
 Etablissement : .....  
 Unité d'affectation : .....  
 Adresse domiciliaire : .....  
 Code Postal : ..... Commune : .....  
 N° de tél prof. : ..... N° de portable : .....  
 J'accepte de recevoir des informations par e-mail à l'adresse suivante :  
 @.....

**Je paie ma cotisation par prélèvement trimestriel:**

Par prélèvements les 8 janvier, 8 avril, 8 juillet et 8 octobre  
 Fournir un RIB et remplir l'autorisation de prélèvement ci-jointe.

Fait le: ..... à :

Signature :



Adhérents	Cotisations en Euros		Cotisation réelle après crédit d'impôt de 66%	
	Annuelle	Trimestres.	Mois	Année
<b>Actifs au Statut :</b>				
A/B – TA	86,00	21,50	2,42	29,00
C – TB1	95,00	23,75	2,66	32,00
D1 – TB2	104,00	26,00	2,91	35,00
D2 – TB3	116,00	29,00	3,25	39,00
E1	116,00	29,00	3,25	39,00
E2	130,00	32,50	3,66	44,00
F1	142,00	35,50	4,00	48,00
F2	163,00	40,75	4,58	55,00
G1	172,00	43,00	4,83	58,00
G2	189,00	47,25	5,33	64,00
H1	204,00	51,00	5,75	69,00
H2	225,00	56,25	6,33	76,00
CS	242,00	60,50	6,83	82,00
<b>Contractuels RH0254</b>				
Conventions collectives:				
Exécutions	92,00	23,00	2,58	31,00
Maîtrises et ADC	116,00	29,00	3,25	39,00
Cadres A	145,00	36,25	4,08	49,00
Cadres B	186,00	46,50	5,25	63,00



Vous souhaitez recevoir nos informations, inscrivez-vous

depuis une adresse personnelle\* à :

[unsaferroviaire.cseep4@gmail.com](mailto:unsaferroviaire.cseep4@gmail.com)

### Contact :

Irène BELLEPERCHE

06 26 79 46 23

[belleperche.i@unsa-ferroviaire.org](mailto:belleperche.i@unsa-ferroviaire.org)

\*Utilisation de la boîte mail professionnelle est déconseillée